

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mesdames Estelle ASPART, Laurence TOUMEYRAGUES, Françoise JORREY, Delphine SCHWARTZ, Sandra BARBE, Messieurs Éric FORESTIER, Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Christian MICHELET.

Procuration(s) :

Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian MICHELET, Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique SAVARIAUD, Monsieur Willy LORENZON à Madame Sandra BARBE

Date de la convocation
07 mars 2023

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Madame Laure BRAQUEHAIS, Messieurs Antoine ZANOTTO et Willy LORENZON

Date d'affichage
15 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Madame Laurence TOUMEYRAGUES

15 mars 2023
et publication du
15 mars 2023

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**le conseil municipal,
à l'unanimité des suffrages exprimés,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MAUVEZIN-SUR-GUIPIE

Le Maire
Daniel BORDENEUVE



la secrétaire de séance,
Laurence TOUMEYRAGUES.

